

FONCTION SANTÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Sommaire

Introduction

I - Problématique de l'hygiène et de la sécurité

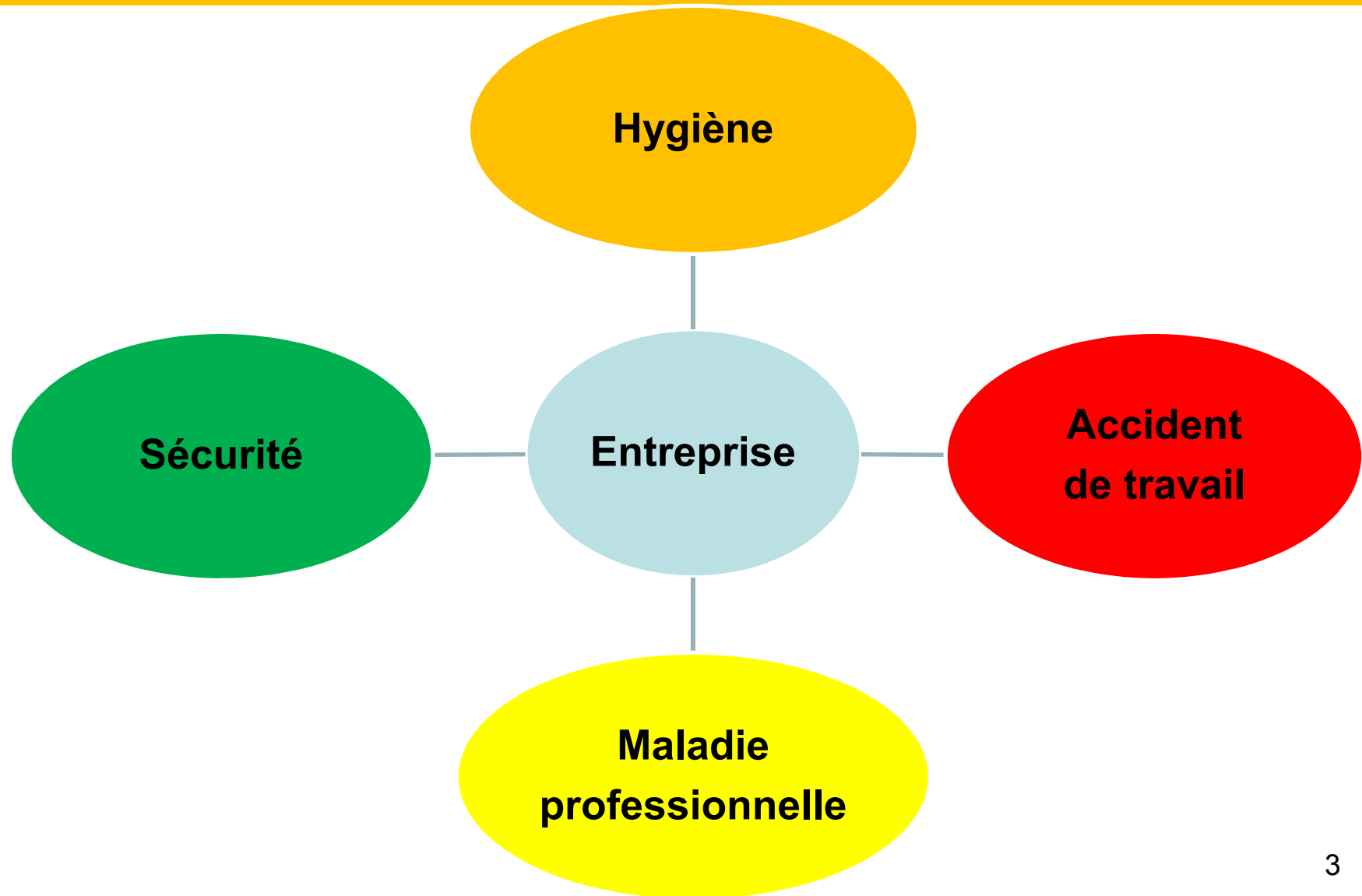
II – Agents de risque

III – Conditions de travail

IV – Intervenants du milieu d'hygiène et de la sécurité

V – Prévention

Généralités



Concepts à préciser

- On parle depuis longtemps **d'hygiène, de sécurité, d'accident du travail et de maladies professionnelles** .
- Ces concepts sont utilisés pour une foule **de situations différentes**.
- Aussi convient – il, pour une meilleure compréhension, d'en préciser **les contenus**.

Concepts à préciser

A - Hygiène

- ❑ **l'hygiène**, c'est l'ensemble des **moyens collectifs ou individuels, les principes et les pratiques** visant à préserver ou à favoriser la santé;

- ❖ Il en est ainsi des mesures préventives à mettre en œuvre dans le **cadre de la lutte contre:**
 - ✓ le choléra,
 - ✓ le sida,
 - ✓ le paludisme

Concepts à préciser

- ❖ **En milieu professionnel**, l'on citera, par exemple:
 - **l'exécution des contrats de nettoyage** conclus par les entreprises pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé,
 - **l'interdiction de prendre des repas** dans les locaux des services,
 - **le maintien en l'état des sanitaires**,
 - **l'aération** des locaux de travail,

Concepts à préciser

B - La sécurité:

- c'est la **situation dans laquelle** quelqu'un ou quelque chose n'est exposé:
 - à **aucun danger,**
 - à **aucun risque d'agression physique, d'accident, de vol ou de détérioration.**

Concepts à préciser

B - La sécurité:

- **c'est l'ensemble des mesures législatives et administratives qui ont pour objet de garantir les individus et les familles, contre certains risques appelés risques sociaux;**
- **c'est l'ensemble des mesures de prévention et de secours que requiert en toutes circonstances, la sauvegarde des populations;**

Concepts à préciser

B - La sécurité:

- ❖ **Il en est ainsi des mesures prises dans le cadre :**
 - **de la **sécurité routière**,**
 - **des équipements de protection individuelle en milieu professionnel,**
 - **des équipements de protection collective des salariés,**
 - **des **équipement de protection contre les incendies****

Concepts à préciser

C - Accident du travail

- ❖ **Le concept d'accident du travail donne lieu à plusieurs interprétations liées notamment aux intérêts des personnes concernées.**

- ❖ **Ainsi selon:**
 - **le médecin**, il peut s'agir de blessures plus ou moins profondes ou de brûlures à soigner ou, à l'extrême de morts à constater.

Concepts à préciser

C - Accident du travail

- ❖ **Le concept d'accident du travail donne lieu à plusieurs interprétations liées notamment aux intérêts des personnes concernées.**
- ❖ **Ainsi selon:**
 - **l'employeur**, un accident du travail est une perte économique, car il est accompagné de temps de production perdu, de produits gaspillés, ce machines brisées.

Concepts à préciser

C - Accident du travail

- ❖ **Le concept d'accident du travail donne lieu à plusieurs interprétations liées notamment aux intérêts des personnes concernées.**

- ❖ **Ainsi selon:**
 - **la prévention**, il s'agit d'un objet de statistiques et d'études dont il faut rechercher le plus soigneusement possible les causes afin d'en prévenir la répétition.

Concepts à préciser

C - Accident du travail

- ❖ **Le concept d'accident du travail donne lieu à plusieurs interprétations liées notamment aux intérêts des personnes concernées.**

- ❖ **Ainsi selon:**
 - **l'accidenté**, il signifie des souffrances au corps et à l'esprit que des prestations ne suffisent pas toujours à adoucir.

Concepts à préciser

C - Accident du travail

- ❖ D'une manière générale:
 - On peut définir les **accidents du travail** comme étant « **des événements violents et imprévus liés à l'environnement, à l'équipement ou à l'individu, et qui provoquent des brûlures, coupures, chocs électriques ou fractures pouvant entraîner la mort** ».
 - L'accident du travail constitue **la cause la plus fréquente de mortalité et d'invalidité au travail**

Concepts à préciser

C - Accident du travail

❖ **A titre d'exemples, l'on peut signaler comme accidents de travail:**

- **Chute de personnes avec dénivellation;**
- **Chute, trébuchement ou glissade de plein – pieds;**

Concepts à préciser

C - Accident du travail

❖ **A titre d'exemples, l'on peut signaler comme accidents de travail:**

➤ **Chute d'objets ou de matériaux;**

➤ **Coinçage dans, sous ou entre des objets ou des matériaux;**

Concepts à préciser

C - Accident du travail

❖ **A titre d'exemples, l'on peut signaler comme accidents de travail:**

➤ **Frottement ou abrasion par un objet ou un marteau;**

➤ **Efforts excessifs ou faux mouvements;**

Concepts à préciser

C - Accident du travail

❖ **A titre d'exemples, l'on peut signaler comme accidents de travail:**

- **Exposition à, ou contact avec des températures ou des conditions ambiantes extrêmes;**
- **Exposition à, ou contact avec le courant électrique.**

Concepts à préciser

D - Maladies professionnelles

- **Il s'agit d'une maladie contractée:**
 - **par le fait ou à l'occasion de l'exercice d'une activité rémunérée,**
 - **et qui est particulière à cette activité ou reliée directement aux risques particuliers de cette activité.**

Concepts à préciser

D - Maladies professionnelles

- Mais encore, c'est une **perturbation de l'organisme humain** dont les sources sont surtout attribuables aux **conditions de travail**, que ce soit:
 - dans le contenu des tâches,
 - le poste de travail,
 - ou toutes autres conditions telles que le stress organisationnel, la qualité de vie au travail.

Concepts à préciser

D - Maladies professionnelles

❖ Il en est ainsi des maladies ci - après:

- **atteintes auditives, surdit ;**
- **affections caus es par les vibrations**

Concepts à préciser

D - Maladies professionnelles

❖ Il en est ainsi des maladies ci - après:

- **bursite, froissements musculaires;**
- **hernies discales;**
- **Dermatoses;**

Concepts à préciser

D - Maladies professionnelles

❖ Il en est ainsi des maladies ci - après:

- **cancers;**
- **tensions nerveuses;**

Concepts à préciser

- **A travers ces exemples, on trouve donc toujours l'idée de l'importance**
la prise en charge de quelqu'un par un autre, qui lui indique:
 - **quoi faire,**
 - **comment le faire,**
 - **et où le faire.**

Concepts à préciser

- **Tout se passe comme si, lorsque nous sommes moins aptes à accomplir certaines actions, notre milieu, grâce à ses organisations, venait nous:**
 - **surveiller,**
 - **protéger,**
 - **et prendre soins de nous.**

Concepts à préciser

- C'est en fait symboliquement, **l'image du supérieur**, qui vient nous protéger contre nos propres faiblesses.
- C'est le rapport entre le **supérieur et le subordonné, entre gouvernants et gouvernés.**

Concepts à préciser

- **Cela prouve également qu'il** n'est pas facile de modifier l'image, que l'on nous a longtemps tracée de l'homme:
 - **celle d'un être faible,**
 - **qu'il fallait même protéger contre lui.**

Concepts à préciser

- **De là à ériger l'hygiène et la sécurité au rang de priorité**, il n'y a qu'un pas et le milieu professionnel l'a franchi depuis longtemps déjà.

Concepts à préciser

- **En effet, aujourd'hui plus qu'hier, nous évoluons dans un monde de plus en plus globalisé,**
- **où l'économie devient le moteur du changement,**
- **et ceux qui la font, les travailleurs et les entreprises ses véritables acteurs.**

Concepts à préciser

- A ce propos, l'histoire nous renseigne qu'au début de la **décennie 1960, le secteur minier et industriel des Etats-Unis enregistrait des milliers de pertes de vie humaine** suite à des accidents de travail, entraînant pour les entreprises américaines:
 - des pertes de rendement,
 - des pertes d'efficacité,

Concepts à préciser

- A ce propos, l'histoire nous renseigne qu'au début de la **décennie 1960, le secteur minier et industriel des Etats-Unis enregistrait des milliers de pertes de vie humaine** suite à des accidents de travail, entraînant pour les entreprises américaines:
 - des pertes de production
 - et une baisse des chiffres d'affaires de plusieurs milliards de dollars.

Concepts à préciser

➤ **Au Sénégal:**

- **l'usine de la sonacos de bel air,**
- **le bateau le jola,**
- **et l'effondrement des nombreux immeubles,**

- **ont donné également une nouvelle dimension à l'importance de la sécurité en milieu professionnel.**

Concepts à préciser

- Dans un tel contexte, il **devenait urgent et indispensable de faire de l'hygiène et la sécurité un objectif stratégique** dans les entreprises.

Approches causales

❑ Accidents du travail

- Les accidents du travail ne sont jamais **le fait du hasard ou de la fatalité.**
- Du fait de l'importance des **coûts économiques et sociaux impliqués**, des études ont été entreprises dans le but de déterminer **lequel, parmi de multiples facteurs, était l'agent causale principal.**
- **A cette interrogation deux réponses ont été apportées.**

Approches causales

☐ Accidents du travail

❖ La **première** relie principalement l'accident à l'erreur humaine, notamment:

✓ fatigue;

✓ nervosité;

Approches causales

☐ Accidents du travail

❖ La **première** relie principalement l'accident à l'erreur humaine, notamment:

✓ distraction;

✓ problèmes familiaux;

✓ etc..

Approches causales

❑ Accidents du travail

- Ainsi selon les statistiques, **88% de tous les accidents industriels sont causés par des actes personnels dangereux.**

Approches causales

❑ Accidents du travail

❖ **La seconde réponse** estime plutôt, que les **causes** des accidents de travail sont **multiples, interdépendantes** et rattachées autant à la personne qu'à son milieu de travail.

➤ Dans cette perspective, **l'accident du travail se présente comme un phénomène complexe**, aux causes multiples, car dépendant de facteurs naturels, techniques et humains.

Approches causales

❑ Accidents du travail

- En définitive, les études effectuées mettent toujours en évidence une **multitude de causes** qui s'ajoutent les unes aux autres pour provoquer et aggraver les accidents.
- Si les conditions dangereuses d'origine **matérielle** peuvent être **décelables techniquement**, cela n'est pas souvent le cas des aspects **humains**, chaque être étant un cas particulier.

Approches causales

- Mais par delà les causes matérielles et humaines, **un nouveau phénomène vient de faire son entrée dans le périmètre des facteurs à gérer dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité:**
- **il s'agit de l'ergonomie.**

Approches causales

- Certes, à l'époque la recherche d'une meilleure adéquation entre la **fonction, le titulaire, le matériel utilisé et l'environnement de travail** était prise en compte dans le cadre organisationnel des services d'exploitation.
- Mais aujourd'hui, du fait de **l'émergence de la civilisation de l'informatique, ce phénomène est devenu plus pressant.**

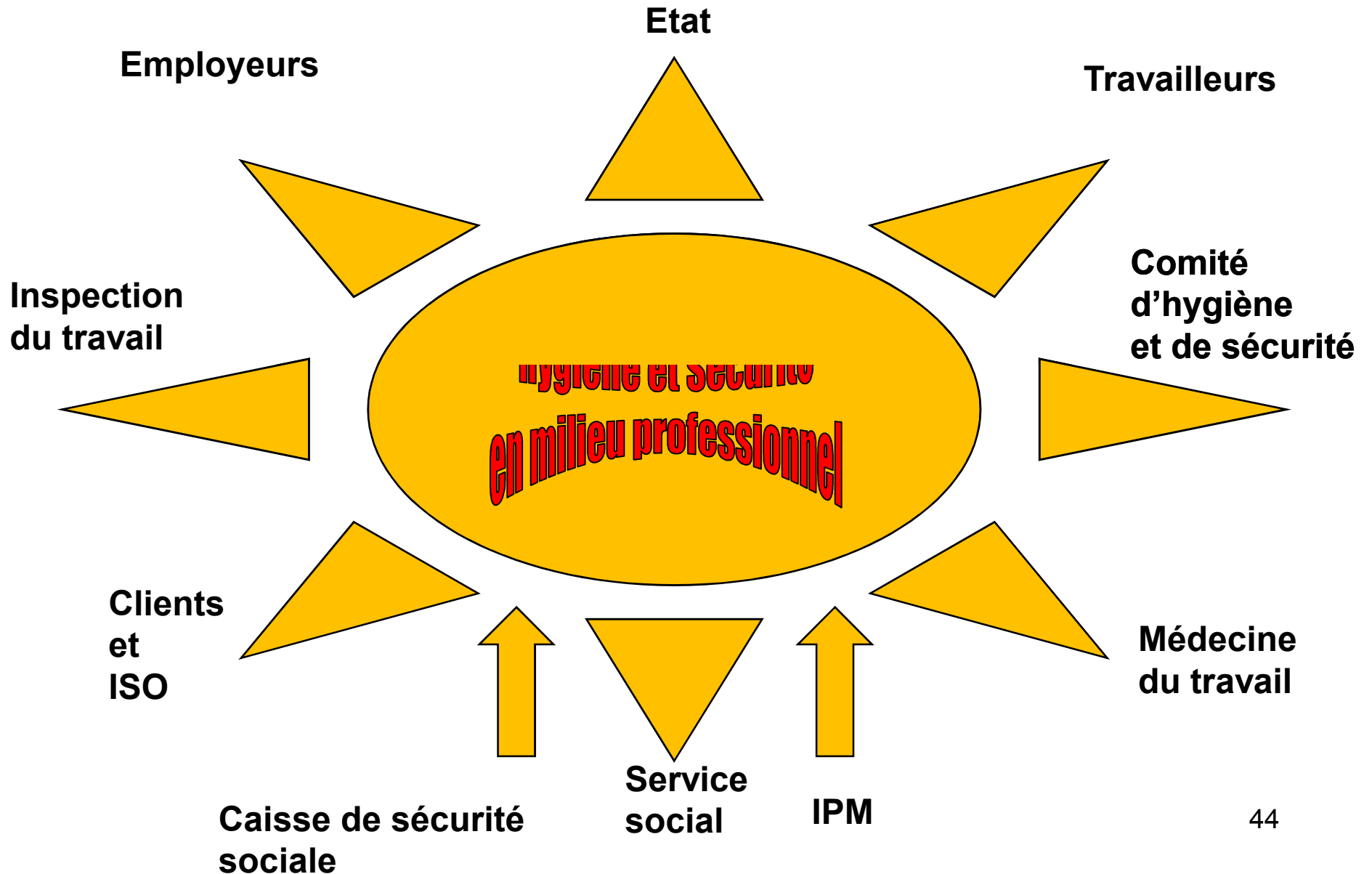
Approches causales

- Il faut donc être bien conscient que dans un tel contexte:
 - le travailleur peut ne pas **réaliser toute l'importance du danger qu'il court,**
 - mais qu'il peut aussi ne pas **vouloir consciemment ou inconsciemment se protéger contre ce danger.**

Approches causales

- On voit donc qu'en matière d'hygiène et de sécurité, les **aspects humains sont très importants.**
- Et c'est justement, ce qui explique **les nombreux acteurs** qui évoluent dans l'environnement de l'hygiène de la sécurité **en milieu professionnel.**

Environnement de l'hygiène et de la sécurité en milieu professionnel



Facteurs de risques potentiels

- Bien que reliés à des problématiques différentes et évoluant de manière différente, **les maladies professionnelles et les accidents du travail visent la même cible:**
 - **les salariés de l'entreprise.**

Facteurs de risques potentiels

- **Ainsi, un accident du travail peut rompre d'une façon soudaine le bon état de santé d'un salarié,**
- **Alors que la maladie professionnelle agit de façon lente et sournoise de telle sorte qu'il peut s'écouler des années avant que le salarié soit sérieusement affecté**

Facteurs de risques potentiels

- De même, le **nombre des accidents de travail** est lié directement à l'ampleur des faits dangereux dans le milieu professionnel:
 - **Conditions de travail,**
 - **Équipements,**
 - **Matériels utilisés.**

Facteurs de risques potentiels

➤ C'est ainsi que les **salariés de la construction**, par exemple, sont exposés à des risques multiples, notamment:

✓ **froid,**

✓ **poussière,**

✓ **vents forts**

Facteurs de risques potentiels

- ✓ **produits chimiques,**
- ✓ **bruit**
- ✓ **vibration**
- ✓ **chutes au sol, chutes d'objets ou de matériaux, etc..**

Facteurs de risques potentiels

- Concernant les **maladies professionnelles**, il y a lieu de signaler que les pays industrialisés n'avaient reconnu, et pendant longtemps d'ailleurs, **que deux types**:
 - ✓ **les pneumoconioses,**
 - ✓ **et la surdité.**

Facteurs de risques potentiels

- **Mais, au regard de la réalité actuelle, le répertoire a été étendu à bien d'autres maladies comme:**
 - ✓ **les intoxications,**
 - ✓ **la dermatose,**
 - ✓ **l'asthme,**
 - ✓ **parasitose.**

Facteurs de risques potentiels

- **En définitive, il est extrêmement difficile aujourd'hui de déterminer avec exactitude les facteurs de risques responsables de l'accroissement des atteintes à la santé des salariés et pour plusieurs raisons.**

Facteurs de risques potentiels

- **En effet:**
- ✓ **les marchés sont inondés tous les ans de nouveaux produits chimiques** dont on ne connaît pas la toxicité;
- ✓ **des machines et équipements toujours plus complexes sont fabriqués pour des cadences de production plus élevées et plus abrutissantes**

Facteurs de risques potentiels

- **Face à ces menaces qui doit - on blâmer?**
- **Institutions internationales chargées du travail;**
- **Gouvernements?**
- **Employeurs?**
- **Progrès technologiques?**
- **syndicats?**

Principaux agents de risques

- ❖ En dépit des difficultés à situer les véritables causes, **cinq catégories de facteurs de risques ont été identifiées**, notamment:
 - ❑ **facteurs chimiques:**
 - Il s'agit de facteurs qui constituent une **menace pour la santé des salariés;**
 - ✓ parce qu'ils existent en grand nombre;
 - ✓ et qu'on s'en sert dans toutes sortes de procédés industriels.

Principaux agents de risques

- **Ils se présentent sous différentes formes:**
 - ✓ **Produits organiques: coton;**
 - ✓ **Poussières minérales: amiante;**
 - ✓ **Produits métalliques: fer;**
 - ✓ **Solvant: térébenthine;**
 - ✓ **Gaz: ammoniacque;**
 - ✓ **Poisons, sources de maladies professionnelles comme les dermatoses ou le cancer mortel.**

Principaux agents de risques

❑ **Facteurs biologiques**

- Ils engendrent des **maladies contagieuses** causées par de nombreux virus.
- Les salariés exposés à ces types de maladies sont ceux de **l'industrie des aliments et des boissons**, notamment les agriculteurs,
- ✓ ainsi que, les individus travaillant en **contact avec les animaux**, morts ou vivants, et ceux qui oeuvrent en milieu hospitalier. .57

Principaux agents de risques

❑ **Facteurs physiques**

➤ **Ils concernent l'environnement, notamment:**

✓ **Radiation;**

✓ **Rayons X.**

➤ **Les maladies engendrées sont liées à de **mauvaises conditions de température, d'éclairage et de bruit.****

Principaux agents de risques

❑ **Facteurs psycho - sociaux**

- **Ils sont liés à l'organisation même du travail et influent fortement les conditions matérielles de travail du salarié ainsi que sa performance.**
- **Il en est ainsi du stress qui peut constituer à court ou moyen terme des risques pour la santé et la sécurité des salariés.**
- **A long terme, cette situation peut provoquer des changements de comportement et des problèmes psychologiques (agressivité)**

Principaux agents de risques

❑ **Facteurs mécaniques**

- **Ils sont à l'origine de nombreux accidents de travail.**
- **Ils bénéficient d'autant d'attention parce qu'ils sont **couteux en termes économiques.****

Principaux agents de risques

❑ **Facteurs mécaniques**

➤ **Les effets de ces facteurs sont multiformes et divers:**

✓ **Coupure;**

✓ **Intoxication;**

✓ **Électrocution;**

Principaux agents de risques

- ❑ Face aux difficultés de dresser une liste exhaustive des facteurs de risques, l'on retiendra simplement **qu'on peut en imputer une grande partie:**
 - à l'équipement inexistant ou en mauvais état,
 - à des méthodes de travail désuètes,
 - à un manque de formation
 - et à une absence d'information des salariés.

Principaux agents de risques

Impacts potentiels

❑ Interaction individu / tâches

- L'environnement de travail s'articule autour d'individus, qui exécutent des tâches à l'aide de machines, d'équipements ou de matériaux, dans une situation normale de travail.
- L'interaction constante entre l'individu et ses tâches est généralement contrôlée de manière à assurer une exécution correcte du travail.

Principaux agents de risques

Impacts potentiels

- ❑ **Interaction individu / tâches**
- **Cependant, cette interaction est complexe et certains facteurs de risques peuvent échapper à la vigilance de l'employeur.**

Principaux agents de risques

Impacts potentiels

❑ Interaction individu / tâches

- Ainsi, certaines maladies professionnelles peuvent s'introduire dans cette interaction et **se développer plus ou moins lentement.**
- De même certains **accidents peuvent survenir** parce qu'étant ou non le résultat d'une combinaison de risques permanents

Principaux agents de risques

Impacts potentiels

❑ **Interaction individu / tâches**

- **Certes, une maladie professionnelle ou un accident de travail peut être soigné, toutefois, chaque risque peut aussi mener à court, moyen ou long termes à la mort.**

Principaux agents de risques

➤ **Plusieurs agents de risque peuvent être mis en cause dans **trois situations:****

✓ **Maladie,**

✓ **Accident,**

✓ **Mort.**

Principaux agents de risques

- Dans le cas de **maladies professionnelles**, les facteurs les plus souvent évoqués se rattachent à **l'environnement et aux conditions de travail**.
- Dans le cas **d'accident de travail**, il est fait allusion à des **facteurs mécaniques, individuels, organisationnels, temporels et techniques**.

Conditions inadéquates de travail

□ Conséquences

situations	Facteurs de risque	Conséquences	Stratégies / Actions
Mort	Tous les facteurs	<ul style="list-style-type: none">- Coûts d'indemnités de décès- Coûts de remplacement du salarié- moins d'attrance pour l'organisme	<ul style="list-style-type: none">- Redéfinir toute l'organisation de travail- Revoir l'analyse des tâches- Repenser toute la question de la prévention

Conditions inadéquates de travail

☐ Conséquences

Situations	Facteurs de risque	Conséquences	Stratégies / Actions
Maladies Professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement - Conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - détérioration du bien être - peu de motivation - moins de productivité - plus d'absentéisme - turn over élevé - moins d'efficacité - moins de satisfaction au travail - fatigue, pénibilité - changement de personnalité - problèmes personnels et familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Remettre en question les conditions de travail - Redéfinir la répartition des tâches - Redéfinir les tâches - mettre en œuvre une politique participative - établir des programmes anti – stress - offrir des services d'aide - avoir des stratégies par sexe

Conditions inadéquates de travail

❑ Conséquences

Situations	Facteurs de risque	Conséquences	Stratégies / Actions
Accident du travail	<ul style="list-style-type: none">- mécaniques- individuelsenvironnementaux- organisationnels- temporels- techniques	<ul style="list-style-type: none">- hausse du coût des réclamations--hausse des coûts médicaux- absentéisme- coût de l'apprentissage des remplaçants- restriction du salarié au travail- possibilité de transfert dans un autre service- baisse de la qualité du travail	<ul style="list-style-type: none">- redéfinir les objectifs de la prévention--créer des comités de sécurité- augmenter la participation face à la prévention- revoir la question de l'environnement du travail- penser ergonomie- développer une culture préventive

Conditions de travail

1 – Définition

- **Les conditions de travail s'articulent autour:**
 - **du contenu du travail,**
 - **et des effets** qu'il peut avoir sur la santé et sur la vie personnelle et sociale des salariés.

Conditions de travail

1 – Définition

- Les éléments recouverts par **cette notion** sont à la fois:
- **Physiques:** conditions physiques de travail, milieu ambiant, aménagement du poste, durée et rythme de travail (**Manutention, nettoyage, santé, marché au poisson, mine**);
- **et psychiques:** intérêt et perception du travail, intégration dans un groupe, travail mental,

Conditions de travail

- Si les **conditions** de travail ne répondent pas aux **besoins sécuritaires des salariés**, il en résulte de:
 - ✓ **La gêne;**
 - ✓ **La pénibilité;**
 - ✓ **L'inconfort**

Conditions de travail

- **Et ces éléments peuvent devenir plus ou moins directement:**
 - **des facteurs de risques d'accidents du travail,**
 - **ou de maladies professionnelles, voire des facteurs de contre performance.**

Conditions de travail

☐ Accidents du travail

➤ Selon l'OMS et le BIT, **près de 120 millions d'accidents du travail** causent chaque année environ:

- **200.000 décès dans le monde ,**
- **ou une moyenne de 3300 par jour.**

Conditions de travail

❑ **Accidents du travail**

➤ **Les causes de ces décès reliées au travail et à des lésions professionnelles sont en général:**

- ✓ **Chutes;**
- ✓ **Accidents de travail sur la route;**
- ✓ **Écrasements;**
- ✓ **Explosions;**
- ✓ **Expositions à des substances nocives**

Conditions de travail

❑ Accidents du travail

- La majorité des **accidents du travail** sont liés à des efforts excessifs.
- Aujourd'hui, **entre 40 et 50% de la population mondiale** sont actuellement exposées à des risques d'accidents professionnels.
- Sur le plan économique, les pertes sont estimées à environ entre **10 et 15% du PNB de chaque pays développé.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Effets des Terminaux à Ecran de Visualisation (TEV) et syndrome du clavier**

- **Les effets des TEV sont multiples:**
 - ✓ **Fatigue visuelle**

 - ✓ **Douleurs musculaires (cou, épaules, jambes, mains, etc..)**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Effets des Terminaux à Ecran de Visualisation (TEV) et syndrome du clavier**

- **Les effets des TEV sont multiples:**
 - ✓ **Stress et rougeur de la peau**

 - ✓ **Problèmes associés à la grossesse**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Effets des Terminaux à Ecran de Visualisation (TEV) et syndrome du clavier**

- **De même l'usage du clavier peut provoquer des maladies.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Effets des Terminaux à Ecran de Visualisation (TEV) et syndrome du clavier**

- **Aux Etats-Unis où plus de 22 millions de travailleurs se servent de l'ordinateur tous les jours, environ 185000 salariés de bureau en majorité, doivent quitter chaque année leurs emploi pour se recycler.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Effets des Terminaux à Ecran de Visualisation (TEV) et syndrome du clavier**

- **En Australie des études ont démontré que ceux qui consacrent plus de cinq heures par jour au clavier de l'ordinateur s'exposent beaucoup plus aux maladies du système musculaire.**

- **D'ailleurs beaucoup de plaintes sont aujourd'hui déposées contre les grands fabricants d'ordinateurs.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Syndrome des Bâtiments malsains**

- **La climatisation dans les bureaux et les écrans d'ordinateurs peuvent rendre malades les salariés et sont responsables du fort taux d'absentéisme au travail.**

- **En Allemagne, environ 20% des salariés souffrent de ce syndrome.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Syndrome des Bâtiments malsains**

- **La présence de formol dans l'air, des affections dans les bactéries ou des champignons dans des endroits humides, ainsi qu'un manque d'éclairage, provoquent des maux de tête, des fatigues ou des irritations de la peau.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Maux de dos et LATR (Lésions Attribuables Au Travail Répétitif)**

- **Aujourd'hui, l'automatisation des tâches et l'informatisation augmentent de plus en plus les malaises en milieu professionnel.**

- **Il en est de même des horaires, de la charge de travail ou de la cadence, etc..**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Maux de dos et LATR (Lésions Attribuables Au Travail Répétitif)**

- **Les maux de dos et les lésions attribuables au travail répétitif (LATR) touchant les membres inférieurs et supérieurs prennent des proportions alarmantes au niveau des pays industrialisés.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Stress et épuisement professionnel**

- **Actuellement des maladies sont apparues qui constituent un défi pour les employeurs, les syndicats, les sociétés et les compagnies d'assurances.**

- **Ces maladies sont reliées à la santé mentale.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Stress et épuisement professionnel**

- **Des études ont montré aujourd'hui que le stress et l'épuisement professionnel sont la cause de 25% des cas d'absentéisme au travail.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Stress et épuisement professionnel**

- **Tous ces problèmes sont dus à des facteurs internes et externes, notamment:**

- ✓ **Absence de pouvoir de décision;**

- ✓ **Surcharge de travail;**

- ✓ **Aliénation de soi au travail;**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Stress et épuisement professionnel**

- **Tous ces problèmes sont dus à des facteurs internes et externes, notamment:**
 - ✓ **Faible estime de soi;**
 - ✓ **Dépendance affective;**
 - ✓ **Besoin de valorisation externe.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Stress et épuisement professionnel**

- L'épuisement professionnel peut prendre de **multiples visages**, mais il se présente dans tous les cas comme **une crise existentielle**.

- A cause de l'ampleur du phénomène, il est délicat de faire reconnaître le stress et l'épuisement professionnel comme des **maladies professionnelles**.

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Stress et épuisement professionnel**

- **En Irak** par exemples, près de 80 soldats américains se sont suicidés depuis le début de l'année, pour des problèmes de stress.

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Syndrome de fatigue chronique**

- **Il s'agit d'une maladie très controversée parce que assez récente.**

- **Ce syndrome suppose une fatigue prolongée durant au moins six mois, accompagnée de douleurs articulaires et musculaires et de maux de gorge.**

Conditions de travail

- ❑ **Maladies professionnelles**

- ❑ **Syndrome de fatigue chronique**

- **Il s'agit d'une fatigue assez incapacitante qui empêche la personne atteinte de poursuivre ses activités quotidiennes et sociales.**

- **L'impact de cette maladie sur les prestations d'invalidité est incertain.**

Amélioration des conditions de travail

- Par contre, si les **conditions** de travail sont bonnes, on constate:
 - ✓ **Moins d'absences;**
 - ✓ **Moins de fatigue physique ou nerveuse;**

Amélioration des conditions de travail

- Par contre, si les **conditions** de travail sont bonnes, on constate:
 - ✓ **Moins de risques d'accidents ou de maladies.**
 - ✓ **Une augmentation de la performance des salariés.**

Amélioration des conditions de travail

- **Par contre, si les **conditions** de travail sont bonnes, on constate:**
- ✓ **Un accroissement de la production;**
- ✓ **De bonnes relations supérieurs / subordonné;**
- ✓ **Un développement de toutes les compétences**

Amélioration des conditions de travail

- Dans ce contexte de **mondialisation**, l'amélioration des conditions de travail est une préoccupation de tous les acteurs concernés par:
 - la santé,
 - et la sécurité.

Amélioration des conditions de travail

- Les **objectifs** visés sont:
 - ✓ **Maintien de la santé physique et mentale;**
 - ✓ **Motivation au travail du salarié;**
 - ✓ **Réduction des accidents.**

Amélioration des conditions de travail

- **Pour ce faire, les démarches à entreprendre au niveau de l'entreprise doivent être fondées sur:**
 - ✓ **Des critères précis** (suivi rentabilité possible de l'amélioration)
 - ✓ **Une démarche rationnelle**

Amélioration des conditions de travail

- Certes, il est possible de procéder par la **démarche du remue – méninges** consistant à faire ressortir toutes les idées auxquelles on pense.
- Toutefois, la démarche par **l'analyse du travail colle plus à la réalité quotidienne du milieu professionnelle.**

Amélioration des conditions de travail

- L'analyse du travail s'effectue en quatre (4) étapes:
- ❑ **Monter** une liste des phases successives qui composent le travail;
- ❑ **Observer** dans quelles conditions chaque phase est exécutée;
- ❑ **Evaluer et noter** la durée de chaque phase;
- ❑ Et enfin, **faire un bilan**

Questions pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de travail

QUOI	<ul style="list-style-type: none">-Quelle est la finalité du travail?--quel est le travail réellement fait?- quelle est la raison pour laquelle ce travail doit être fait?- Que se passerait – il si on ne le faisait pas?
Où	<ul style="list-style-type: none">- Où le travail s'effectue t – il?- Pourquoi le fait – on là?-Gagnerait – on à le faire ailleurs?- pourrait – il être regroupé avec d'autres?
Quand	<ul style="list-style-type: none">-Quel est le meilleur moment de la journée ou sa place dans la séquence de travail?- peut –on aménager les temps de travail autrement?

Questions pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de travail

QUI	<ul style="list-style-type: none">- quelle est la qualification du titulaire du poste et sa formation professionnelle?- qui fait le travail?- qui est exposé aux risques d'accidents?
Comment	<ul style="list-style-type: none">-De quelle façon le travail se fait – il et comment se produisent les accidents?- Comment procède t – on? Avec quels outils? Avec quelles méthodes?- Serait –il possible de procéder autrement?
Combien	<ul style="list-style-type: none">- combien de fois l'opération est – elle faite dans un laps de temps donné?- quel est le nombre d'objets produits à la fois?

Approche ergonomique

- Certaines approches comme **l'ergonomie** peuvent également aider à résoudre des problèmes de santé et de sécurité au travail.
- Le **développement des technologies de l'information et de la communication** a d'ailleurs beaucoup contribué à l'application de cette démarche en milieu professionnel.

Approche ergonomique

- **Mais encore, le temps de présence prolongée au niveau du poste de travail et les gestes ou mouvement à accomplir confèrent aujourd'hui une très grande importance à l'ergonomie dans le milieu professionnel.**

Approche ergonomique

- **L'ergonomie est à la fois:**
- ✓ **une discipline qui touche aux relations entre l'individu, le poste de travail et le travail;**
- ✓ **et une technique qui vise à adapter les emplois, les systèmes, les produits et les environnements aux aptitudes et aux limites physiques et mentales des salariés.**

Approche ergonomique

- L'ergonomie intègre aussi bien des notions de **physiologie**, **d'anatomie**, **de psychologie**, que des **connaissances techniques des postes de travail**.
- C'est une **discipline difficile à définir**, car elle agit à plusieurs niveaux, comme **l'achat** d'équipements de bureau, **l'étude** des cadences de travail, **l'analyse** des postes de travail.

Approche ergonomique

- **L'ergonomie** peut, avec l'aide de professionnels:
 - **contribuer à l'identification de certaines sources de problèmes relatifs aux conditions de travail,**
 - **et proposer des solutions,** de préférence lors de la conception des postes de travail.

Approche ergonomique

- **L'ergonomie** peut s'intéresser au niveau des variables physiques du milieu du travail, telles que:
 - **l'espace,**
 - **le bruit,**
 - **l'éclairage et la température.**

Approche ergonomique

- De même les principes de l'ergonomie peuvent s'appliquer au niveau des variables psychologiques pouvant influencer:
 - la créativité,
 - le stress,
 - la satisfaction et donc la santé mentale du salarié.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- **Le bien – être des employés est une préoccupation quotidienne pour:**
 - **les autorités publiques,**
 - **les employeurs,**
 - **les syndicats et tous les acteurs** dont les activités ont une quelconque relation avec le milieu professionnel.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- En effet, aujourd'hui, **la santé et la sécurité** au travail sont considérées comme un **bien collectif qui doit être géré collectivement**, parce que l'expérience personnelle est insuffisante pour parer aux dangers.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- **En effet, les salariés travaillent dans le même environnement et dans la même position pendant plusieurs heures, parfois sans interruption.**
- **Certes, les conditions dangereuses sont, en général, **techniquement et pratiquement décelables.****

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- **Cependant, il existe aussi des actions dangereuses, des réactions psychologiques très difficilement prévisibles, puisque chaque être humain est un cas particulier qui réagit différemment selon son appréciation des faits et de la situation.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- Mais encore, comme le dit encore l'adage, **ce sont les comportements qui engendrent les actions comme les conditions dangereuses.**
- Et d'ailleurs beaucoup de gens croient que les accidents n'arrivent qu'aux autres.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

➤ **Ainsi, trop souvent:**

- **on s'arrête aux conditions dangereuses,**
- **et on laisse de côté l'autre aspect, celui des actions dangereuses, causes de bien des accidents.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

- **Investi d'une mission de service public**, l'Etat a toujours été l'acteur principal en matière d'hygiène et de sécurité pour plusieurs raisons.
- L'Etat doit définir **le cadre juridique visant à assurer protection au salarié** contre les multiples risques du travail et lui procurer une certaine compensation en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ L'Etat a la charge **de:**

- **la préparation,**
- **l'adoption,**
- **et de la promulgation des lois sur la santé et la sécurité au travail;**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

- L'Etat se charge également, **en assignant des pouvoirs aux inspections du travail et de la sécurité sociales**, de forcer les employeurs à prendre leurs responsabilités sous peine d'amende.
- En effet, les responsabilités conférées actuellement aux inspecteurs du travail s'expliquent aisément en raison de l'évolution des risques d'accidents et des maladies professionnelles.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

- Dans un tel contexte, **le rôle de l'Etat est plus que déterminant, parce que reconnu par tous les acteurs concernés** par la santé et la sécurité en milieu professionnel.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ Sur le plan pratique, l'Etat s'implique dans quatre domaines:

- **la compensation monétaire à accorder aux victimes d'accidents et de maladies professionnelles;**
- **les règlements techniques concernant divers domaines comme les plans de construction des bâtiments industriels, les dangers des machines, l'entretien des lieux, etc..**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ **Sur le plan pratique, l'Etat s'implique dans quatre domaines:**

- **les normes concernant l'environnement de travail (bruit, température, éclairage, etc..)**
- **les normes de santé ayant des quantités de substances toxiques que l'organisme humain peut supporter sans trop de risques dangereux.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ **A ce propos, il y a lieu de rappeler que la législation sur la santé et la sécurité s'articule essentiellement autour:**

- **des lois (code du travail),**
- **et règlements (décret, arrêté, décision, circulaire, etc..).**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ Il en est ainsi:

- **des mesures générales et spécifiques de protection, de prévention et de salubrité applicables à tous les établissements et emplois prévus par le code du travail;**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ Il en est ainsi:

- **des mesures** relatives à l'organisation et au fonctionnement des organismes ayant pour mission **d'aider à l'observation** des prescriptions d'hygiène et de sécurité, et **de contribuer à l'amélioration** des conditions de travail et à la protection de la santé des travailleurs;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ Il en est ainsi:

- **des mesures** relatives à l'exposition, à la vente ou à la cession, à quelque titre que ce soit, des machines, appareils et installations diverses présentant des dangers pour les travailleurs;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

➤ Il en est ainsi:

- **des mesures** relatives à la distribution et à l'emploi de substance ou de préparation à usage industriel , présentant des dangers pour les travailleurs;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

- Dans le même ordre d'idées, il convient de retenir également que la notion d'accidents de travail s'applique :
 - au temps et lieu de travail du salarié;
 - pendant le trajet **aller – retour** du salarié entre son domicile et le lieu de travail;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Etat

- Dans le même ordre d'idées, il convient de retenir également que la notion d'accidents de travail s'applique :
 - entre le **lieu de travail et le lieu** où le salarié prend habituellement ses repas.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

➤ Les obligations de l'employeur sont multiples.

□ Au plan général, « **l'employeur doit faire en sorte que les lieux de travail, les machines, le matériel, les substances et les procédés de travail placés sous son contrôle ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs** ».

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

➤ En la matière, la prévention est assurée par:

- « les mesures techniques appliquées aux nouvelles installations ou aux nouveaux procédés lors de leur conception ou de leur mise en place, ou par des adjonctions techniques apportées aux installations ou procédés existants »

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

➤ En la matière, la prévention est assurée par:

- des mesures d'organisation de la médecine du travail;
- des mesures d'organisation du travail »

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

- Mais encore, pour renforcer la sécurité et la santé des travailleurs, l'employeur doit envisager « des mesures de protection individuelle contre les risques professionnels ».

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

- « lorsque ces mesures de protection individuelle requièrent l'utilisation, par le travailleur d'un équipement approprié, ce dernier est fourni et entretenu par l'employeur ».
- « Dans ce cas, aucun travailleur ne doit être admis à son poste de travail sans son équipement de protection individuelle »

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

□ **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:

➤ **La formation à la sécurité:**

- Elle est exigée pour les nouveaux recrutés, pour les salariés temporaires et pour ceux qui changent de poste de travail;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

□ **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:

➤ **La formation à la sécurité:**

- le contenu touche à la circulation des personnes, à l'exécution du travail et à la conduite à adopter lors d'une situation d'accident.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Rôle de l'Employeur

☐ **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:

➤ **Les modes de travail**: des règlements et consignes régissent certains modes de travail et les cadences qui présentent des risques pour la santé et la sécurité au travail.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Rôle de l'Employeur

☐ **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:

➤ **Les normes de construction:** Elles imposent des vérifications périodiques du matériel en service, des conditions d'installation, de protection, d'entretien des machines, etc..

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Rôle de l'Employeur

☐ **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:

➤ **La protection contre les produits dangereux:** Il y a aussi des règlements sur l'étiquetage et l'utilisation des substances et préparations dangereuses pour les salariés

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

- **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:
 - **La création d'un comité d'hygiène et de sécurité**: En référence aux dispositions en vigueur, l'employeur doit mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité chargé d'analyser les risques professionnels, de procéder à des enquêtes en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles et de veiller à l'observations des lois et règlements..

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'Employeur

□ **De manière spécifique**, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures portant sur:

➤ **Le retrait des salariés**: Tout salarié peut se retirer d'une situation de travail lorsqu'il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger ou un risque grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Rôle de l'Employeur

☐ De manière spécifique,

- « l'employeur est tenu de **contrôler régulièrement le respect des normes réglementaires de sécurité et de d'hygiène, et de faire procéder périodiquement** aux mesures, analyses et évaluations des conditions d'ambiance et, le cas échéant, entreprendre des mesures de protection collective ou individuelle afin de prévenir les atteintes à la sécurité et à la santé des travailleurs »

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale
- Conformément aux dispositions législatives et réglementaires:
 - « l'inspecteur du travail contrôle le respect par l'employeur des dispositions en matière d'hygiène et de sécurité ».

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

- Lorsqu'il constate **un manquement** aux normes ou prescriptions édictées par la législation, il met en demeure l'employeur de s'y conformer.
- **« La mise en demeure est faite par écrit sur le registre de l'employeur ou par lettre recommandée avec accusé de réception ».**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

- La mise en demeure est **datée et signée**.
- La mise en demeure précise la **nature des manquements ou des dangers constatés et fixe le délai dans lequel ils devront avoir disparu**.
- Ce délai ne pourra pas être **inférieur à 4 jours francs**, sauf urgence indiquée par l'inspecteur du travail.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

- Par ailleurs, l'employeur est tenu **d'aviser l'inspecteur du travail de tout accident de travail survenu ou de toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise.**
- **Cet avis est donné par tout moyen d'urgence en cas d'accident mortel.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale
- Plus généralement, l'inspecteur du travail contrôle toutes les entreprises placées sous son autorité.
- Mais en raison du trop grand nombre des organisations, il en sélectionne certaines.
- Il agit ainsi, car son domaine est très large.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

➤ Sur le plan pratique, sa visite se déroule de la même façon:

il **prévient** généralement de son passage;

- **visite** les locaux,
- **interroge** les salariés,
- et **demande** à voir tous les documents qui lui sont nécessaires.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

- A ce propos, il convient de signaler que **les raisons pour lesquelles il se déplace sont multiples:**
 - à la suite d'un accident de travail, parce qu'il y a eu dépassement de la durée du travail, par exemple;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale
- A ce propos, il convient de signaler que **les raisons pour lesquelles il se déplace sont multiples:**
 - à la demande d'un salarié, pour balayer un secteur sensible,

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

➤ A ce propos, il convient de signaler que **les raisons pour lesquelles il se déplace sont multiples:**

- parce que l'employeur le demande , en cas de conflit ou de licenciements massifs;
- etc..

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- – **Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale**

- **Lors de son passage, l'inspecteur peut examiner tous les documents et registres dont doit disposer l'entreprise:**
 - **personnel,**
 - **livre de paie,**
 - **hygiène et sécurité,**
 - **accident de travail, comptabilisation des heures de travail, représentant du personnel, etc..**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Rôle de l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale

➤ L'inspecteur dispose de **mesures plus ou moins coercitives** sur l'employeur allant de:

- **la simple observation,**
- **jusqu'à la suspension complète des activités.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

- En application des dispositions de l'article **L 185 du code du travail**,
« **les employeurs sont tenus d'organiser un service de sécurité de travail et un comité d'hygiène et de sécurité** ».
- Les **modalités d'organisation et de fonctionnement** des comités d'hygiène et de sécurité au travail sont fixés par le **décret n° 94 – 244 du 7 mars 1994**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ Création

- Il est constitué un comité d'hygiène et de sécurité dans **les établissements occupant au moins 50 salariés.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ Création

- Dans les établissements autres que ceux où l'institution d'un comité d'hygiène et de sécurité au travail est obligatoire, **l'inspecteur du travail peut prescrire la création et l'organisation d'un comité d'hygiène et de sécurité au travail.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

□ Organisation

➤ Sur le plan organisationnel, le comité comprend:

- le chef d'établissement ou son représentant: **Président,**
- le chef du service de sécurité: **Secrétaire,**
- le médecin du travail de l'établissement
- **trois travailleurs cooptés par les sus nommés en fonction de leurs connaissances des questions d'hygiène et de sécurité. Les travailleurs ont des suppléants en cas d'empêchement.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ **Mission**

❑ **Le comité a pour mission:**

- « de **contribuer** à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement »;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité
- ❑ **Mission**
- ❑ **Le comité a pour mission:**
 - « de **procéder ou de faire procéder** à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail ou de chaque maladie professionnelle grave, **ayant entraîné la mort**; ou paraissant devoir **entraîner une incapacité permanente** ou qui aura révélé **l'existence d'un danger grave** à l'occasion d'une série d'accidents répétés ou ayant atteint plusieurs travailleurs ».

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ Mission

❑ Le comité a pour mission:

- « de s'assurer de l'application des prescriptions législatives et réglementaires et des consignes concernant l'hygiène et la sécurité, ainsi que du bon entretien des dispositions de protection »,

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité
- ❑ **Mission**
- ❑ **Le comité a pour mission:**
 - « **d'organiser** avec les services compétents et les organismes agréés, la formation des équipes chargées des services d'incendie et de sauvetage et **de veiller** à l'observation des consignes de ces services »;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité
- ❑ **Mission**
- ❑ **Le comité a pour mission:**
 - « de **développer le réflexe de sécurité** au niveau des travailleurs et de recueillir de leur part des suggestions contribuant à l'amélioration de:
 - l'hygiène,
 - la sécurité,
 - et des conditions de travail ».

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ Installation

- « Une fois créé, le comité d'hygiène et de sécurité est **installé par l'inspecteur du travail et de la sécurité, ou son représentant** ».

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ **Fonctionnement**

- Dans le cadre de son fonctionnement, « le comité d'hygiène et de la sécurité se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président ».
- Il peut également se réunir:
 - « à la suite de tout accident qui a entraîné ou qui aurait pu entraîner des conséquences graves »,

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ **Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité**

- ❑ **Fonctionnement**

- **Il peut également se réunir:**
 - **« à la demande motivée de deux de ses membres ».**

 - **« à la demande de l'inspecteur du travail ».**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ **Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité**

- ❑ **Fonctionnement**

- **l'ordre du jour des rencontres est fixé et communiqué par le président à tous les membres et à l'inspecteur du travail, trois jours au moins avant l'échéance.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

❑ Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité

❑ **Fonctionnement**

- « au début de chaque année, **le chef d'établissement établit avec les membres du comité, un programme annuel de prévention des risques professionnels à partir des analyses desdits risques auxquels peuvent être exposés les salariés de l'établissement.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ **Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité**

- ❑ **Fonctionnement**

- **En fin d'année, le chef d'établissement présente au comité un rapport faisant le bilan de la situation générale de l'hygiène et de la sécurité dans son établissement. Toute action prévue et non exécutée doit être justifiée.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ **Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité**

- ❑ **Fonctionnement**

- **Enfin, le chef d'établissement transmet également à l'inspecteur du travail et de la sécurité sociale un exemplaire du rapport faisant le bilan de la situation générale de l'hygiène et de la sécurité dans son établissement.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

- ❑ **Rôle du Comité d'hygiène et de la sécurité**

- ❑ **Fonctionnement**

- **Le non respect, des dispositions prévues par le décret n° 94 – 244 du 7 mars 1994, expose son auteur aux sanctions fixées par le décret n° 62 – 017 du 22 janvier 1962**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

- Dans les entreprises, les travailleurs sont **exposés aux accidents de travail et maladies professionnelles.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

- **Pour ces raisons, des droits sont reconnus aux salariés, notamment:**
 - des conditions convenables et saines de travail;
 - des services de **formation, d'information et de conseil** en santé et sécurité au travail;
 - des services de **santé préventifs et curatifs** en fonction des risques auxquels ils sont exposés;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

- **Pour ces raisons, des droits sont reconnus aux salariés, notamment:**
 - un **examen médical** préalable à l'embauche et des **examens périodiques**;
 - le **refus de travailler** en cas de danger imminent.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

- **Parallèlement à leurs droits, les travailleurs ont des responsabilités face à la santé et la sécurité en milieu professionnel.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

➤ Ainsi, les travailleurs sont tenus:

- d'appliquer strictement les consignes destinées à garantir l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail;
- de prendre les mesures requises pour protéger leur santé et leur sécurité;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

➤ Ainsi, **les travailleurs sont tenus:**

- de **ne pas mettre en danger** la santé et la sécurité des autres;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

➤ Ainsi, les travailleurs sont tenus:

- de se soumettre aux examens de santé exigés par la législation du travail;
- de participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents et de maladies professionnelles sur les lieux de travail;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Les salariés

➤ Ainsi, **les travailleurs sont tenus:**

- de **collaborer** avec tout service mis sur pieds pour améliorer les conditions de travail;
- de **présenter toutes propositions** de nature à assurer leur protection sur les lieux de travail;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Médecine du travail

- En application des **dispositions du décret n° 89 – 1329 du 7 novembre 1989 fixant l'organisation et les règles de fonctionnement des services de médecine du travail, modifié par le décret n° 90 – 888 du 9 août 1990,**
- les employeurs sont tenus d'organiser un service de médecine du travail dans l'entreprise à l'intention de tous les travailleurs.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Médecine du travail

- Le service de médecine du travail est organisé sur les lieux de travail ou à proximité de ceux – ci.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Médecine du travail

➤ **Le service de médecine du travail a pour objectif:**

- **d'assurer la protection** des travailleurs contre toute atteinte à la santé pouvant résulter de leur travail ou des conditions dans lesquelles celui – ci s'effectue;
- de **contribuer à l'établissement et au maintien** du plus haut degré possible du bien être physique et mental des travailleurs;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Médecine du travail

➤ Le service de médecine du travail a pour objectif:

- de **contribuer à l'éducation sanitaire** des travailleurs pour un comportement conforme aux normes et aux consignes d'hygiène du travail;
- **de contribuer à l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

☐ – Service social

- En référence à [l'article L 187 du Code du travail](#), il est obligatoirement constitué un service social dans les établissements ayant plus de 500 salariés.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Service social

➤ Le service social a pour mission:

- **la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions à caractère social et/ou médical** au profit des travailleurs de l'entreprise et des membres de leurs familles.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Service social

➤ Le service social a pour mission:

- de collecter et d'exploiter toutes les informations nécessaires à l'étude des programmes d'action socio-médicale au sein de l'entreprise ;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Service social

➤ Le service social a pour mission:

- d'élaborer les textes à usage interne relatifs aux **actions socio-médicales** et de veiller à leur application ;

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ – Service social

➤ Le service social a pour mission:

- d'assurer, en priorité, **la prévention des risques économiques et sociaux** ainsi que la promotion sociale des travailleurs et des familles vulnérables ou défavorisées.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

- La caisse de sécurité sociale intervient en matière d'accident du travail et des maladies professionnelles conformément aux dispositions de la loi n° 73 – 37 du 31 juillet 1973 portant Code de la sécurité sociale.
- Sont concernés, les travailleurs salariés au sens de l'article premier du Code du travail.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

- Sont donc **exclus du champ d'application du Code de la sécurité sociale**:
 - **les fonctionnaires de l'Etat** , c'est-à-dire, les personnes qui , nommées dans un emploi permanent d'un cadre d'une administration publique , ont été titularisées dans leurs fonctions.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ **Caisse de sécurité sociale**

❖ **Formalités**

➤ **Une fois que l'accident survient, un certain nombre de formalités doit être accompli.**

➤ **C'est du reste, l'employeur qui est au centre de la procédure.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

❖ Formalités

➤ En effet, l'employeur doit:

- **faire** les déclarations dans les meilleurs délais;
- **délivrer** à la victime un carnet d'accident du travail

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

❖ Formalités

➤ En effet, l'employeur doit:

- lui **assurer** les soins de première urgence et le diriger, si c'est nécessaire, vers la formation hospitalière la plus proche.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

❖ Réparation

➤ La **réparation** d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle comporte des **prestations en nature et en des prestations en espèces.**

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

❖ Réparation

➤ Les prestations en nature concernent les frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, de pharmacie, de prothèse et d'orthopédie et d'une manière générale, tous les soins nécessités par l'état de l'accidenté.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

❖ Réparation

➤ Les **prestations en espèces** sont exécutées de manière temporaire ou permanente.

Intervenants du milieu d'hygiène et de sécurité

□ Caisse de sécurité sociale

❖ Réparation

➤ Au cas où l'accident ou la maladie professionnelle a entraîné des **séquelles (incapacité partielle ou totale) ou le décès** , une rente est servie à la victime ou à ses ayants – droits suivant le cas conformément aux dispositions du Code de la sécurité sociale

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

- Aujourd'hui, les entreprises ont **l'obligation** de veiller, **par des mesures concrètes**, sur la santé et la sécurité de leurs employés.
- Cette **nouvelle vision confère à la prévention**, une importance déterminante dans le cadre des **stratégies de santé et de sécurité des entreprises**.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

- Aussi, convient – il, pour en saisir **la problématique**, de passer en revue:
 - **son contenu,**
 - **son évolution,**
 - **ses objectifs,**
 - **le rôle des acteurs de la prévention.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Définition

- La prévention peut être définie comme « **l'action ou l'ensemble des mesures prises pour diminuer, éloigner ou éliminer les risques ou dangers** ».
- Sous cette hypothèse, la prévention renvoie aux **actions ou moyens** mis en œuvre pour **assurer la sécurité au travail**.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

- A l'origine, **la prévention était essentiellement individualiste.**
- C'était au **salarié de se défendre devant les tribunaux**, ce qui réduisait fortement ses chances d'obtenir une **indemnisation.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

- Par la suite, les réformes juridiques opérées ont contribué au renversement de la preuve, faisant d'ailleurs de l'employeur le responsable unique de l'accident
- Ainsi, des lois ont été votées dans certains pays interdisant aux employeurs de faire signer à leurs employés des contrats les dégageant de toute poursuite en cas d'accident du travail.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

- Dans d'autres pays, des **lois reconnaissant le droit de l'accidenté à une compensation** ont été également votées.
- Face à cette nouvelle donne, **les employeurs ont décidé de souscrire des assurances pour se protéger.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

- Mais à partir de 1911, l'idée de la **responsabilité collective** des accidents de travail commença à progresser dans les milieux professionnels.
- C'est ainsi que les pays développés adoptèrent des **lois attribuant aux employeurs la responsabilité collective des accidents de travail.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

➤ Durant la période 1930 – 1960, la prévention a connu trois approches:

□ Mécanique

- Il s'agissait de s'intéresser aux **dispositifs de sécurité des outils et des machines**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

➤ Durant la période 1930 – 1960, la prévention a connu trois approches:

□ Dichotomique

- Il s'agissait de considérer **séparément l'humain et la machine**, séparation rendue possible grâce au courant des relations humaines lancé par Elton Mayo.
- Durant cette étape, l'on s'est rendu compte que **l'accident pouvait aussi provenir de l'humain.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

➤ Durant la période 1930 – 1960, la prévention a connu trois approches:

□ Psychosociologique

- Cette dernière approche s'est développée vers les années 1960 et reposait essentiellement sur **la reconnaissance de la multiplicité des causes d'accidents.**
- Aujourd'hui, **la responsabilité collective face à la prévention s'est imposée et elle est partagée entre: l'Etat, l'employeur et le salarié.**²⁰⁸

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Historique et évolution

- En définitive, **le salarié isolé du 19^e siècle, se voit aujourd'hui reconnaître**, en plus d'une certaine indemnisation et les moyens de se réadapter, **le droit et l'obligation de participer à la réalisation de sa propre sécurité.**
- Sur le plan du vocabulaire, des changements ont été également constatés, le terme **« promotion de la santé »** remplaçant de plus en plus celui de **« prévention »**.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

❑ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **éliminer** toutes sources de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés,

❖ **adapter** l'environnement de travail des employés à leurs caractéristiques physiques,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

❑ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **sensibiliser** les salariés à maintenir l'aménagement des lieux conformément aux règles de santé et de sécurité et à veiller à la propreté;

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **assurer** la protection du revenu du salarié, en cas d'accident ou de maladies professionnelles, par le biais d'une indemnisation suffisante,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

❑ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **assurer** des soins médicaux et de réadaptation au salarié accidenté, et ce jusqu'à sa réhabilitation totale,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

❑ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **prévenir** dans le but d'assurer le mieux possible la protection du salarié avant qu'un accident ne se produise ou qu'une maladie soit déclarée,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **réduire** les problèmes de sécurité qui entraînent une multitude d'accidents et de maladies professionnelles au travail,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

❑ Objectifs des stratégies de santé et de sécurité

➤ **La prévention ou la promotion de la sécurité au travail vise plusieurs objectifs:**

❖ **réduire** les blessures humaines, les dommages matériels et les pertes en productivité.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- ❖ Il a un rôle déterminant à jouer **lors du recrutement des ressources humaines, notamment:**
 - **s'assurer** que le candidat présente des possibilités acceptables pour exécuter son travail sans accident majeur,
 - **évaluer** les expériences du candidat en matière de santé et de sécurité au travail, lors de l'entretien d'embauche,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- ❖ Il a un rôle déterminant à jouer **lors de l'accueil et de l'intégration, des ressources humaines**. Ainsi:
 - le **nouveau salarié doit être initié** au contenu du programme de prévention, de formation ou d'information des salariés à la sécurité,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- ❖ Il a un rôle déterminant à jouer **lors de l'accueil et de l'intégration, des ressources humaines. Ainsi:**
 - le **nouveau salarié doit être informé**, dès les premières semaines de travail, **des politiques, pratiques et règlements de l'organisation en matière de sécurité.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- **L'employeur poursuivra l'intégration du salarié à la sécurité par des moyens précis de contrôle (évaluation de la performance).**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- Le **nouveau salarié** doit avoir **une claire conscience de ses responsabilités en matière de sécurité**, pour lui et pour les autres salariés qui évoluent dans son environnement.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- L'employeur soignera l'aspect « **motivation à la vigilance** »,
- En effet, la prévention des accidents **ne peut être couronnée de succès que si elle ignore les motivations individuelles** (ex: refus par un salarié de porter son casque par crainte de transpirer de la tête et de perdre ses cheveux).

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- ❖ En définitive, le responsable des ressources humaines est appelé:
- à **élaborer** des règles de sécurité en collaboration avec les acteurs concernés de l'entreprise,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- ❖ En définitive, le responsable des ressources humaines est appelé:
 - à **intervenir** auprès de la direction générale afin que **ses comportements soient crédibles aux yeux des salariés en ce qui concerne tout le système de santé et de sécurité**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

A – Responsable des ressources humaines

- ❖ En définitive, le responsable des ressources humaines est appelé:
- à **implanter une culture de prévention** par des changements de comportement dans l'entreprise.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

B – Responsable du programme de la prévention

- Il est chargé **d'élaborer le programme de prévention** avec la collaboration de tous les intervenants et organismes concernés par le bien – être du salarié.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

□ Les acteurs de la prévention

B – Responsable du programme de la prévention

- Dans sa démarche, le responsable du programme de la prévention doit tenir compte de tous **les facteurs susceptible de l'aider à en optimiser l'efficience et l'efficacité.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

- Le contenu du programme de prévention porte sur deux **domaines essentiels**:
 - **les aspects organisationnels et fonctionnels;**
 - **l'information et la formation des salariés.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

□ les aspects organisationnels et fonctionnels ont pour but:

➤ de créer un environnement favorable à l'efficacité des activités de prévention, telles que:

- la détermination des objectifs,**
- l'assignation des responsabilités,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

□ les aspects organisationnels et fonctionnels ont pour but:

➤ de créer un environnement favorable à l'efficacité des activités de prévention, telles que:

▪ l'affectation des ressources,

▪ l'application et la validation des programmes,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

□ les aspects organisationnels et fonctionnels ont pour but:

➤ de créer un environnement favorable à l'efficacité des activités de prévention, telles que:

- l'identification des facteurs de risque,**
- la conformité aux normes et règlements,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

□ les aspects organisationnels et fonctionnels ont pour but:

➤ de créer un environnement favorable à l'efficacité des activités de prévention, telles que:

- le programme d'entretien,**
- le comité de sécurité et de santé,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

□ les aspects organisationnels et fonctionnels ont pour but:

➤ de créer un **environnement favorable** à l'efficacité des activités de prévention, telles que:

- l'enquête et l'analyse sur les accidents,
- l'assistance directe à apporter aux salariés (**alcoolisme**)

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

☐ Information et formation des salariés

- **La prévention en santé et sécurité au travail passe par l'information et la formation des salariés.**
- **Cette responsabilité relève du comité de santé et de sécurité, ou à défaut de l'employeur.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

a - Contenu du programme de prévention

☐ Information et formation des salariés

➤ L'information permet de faire circuler des renseignements pertinents et généraux ayant trait à la prévention.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **La démarche d'élaboration du programme de prévention s'articule
autour de quatre étapes:**

Diagnostic

Expérimentation

Application

Validation

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic:** il consiste:

- à observer une situation de travail,
- à identifier les problèmes et les difficultés de fonctionnement,
- et à cerner les facteurs de risque.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

➤ Il s'agira pour le responsable de la santé et de la sécurité, de se **documenter:**

▪ sur les **postes** de travail et leur description,

▪ sur les **salariés** qui exécutent les tâches

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

- Il s'agira pour le responsable de la santé et de la sécurité, de se **documenter:**
 - sur les **problèmes de santé** liés à ces postes et aux **activités** spécifiques de l'entreprise,
 - sur les **normes et règlements** régissant ces activités.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

➤ Sur le **plan opérationnel**, les **sources de danger** ci – après ont été identifiées:

- **Machinerie, appareils, robots,**
- **Transport et manutention de charges de toutes sortes,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

➤ Sur le **plan opérationnel**, les **sources de danger** ci – après ont été identifiées:

- **Contacts avec des clients potentiellement agressifs,**
- **Organisation du travail (horaires, itinéraires de travail),**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

➤ Sur le **plan opérationnel**, les **sources de danger** ci – après ont été identifiées:

- **Mouvements répétitifs,**
- **Environnement de travail inadéquat (éclairage, bruit),**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

➤ Sur le **plan opérationnel**, les **sources de danger** ci – après ont été identifiées:

- **Produits dangereux,**

- **Emission de poussières, de gaz, et de vapeur**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

➤ Sur le **plan opérationnel**, les **sources de danger** ci – après ont été identifiées:

- **Qualité de l'air: mauvaise ventilation,**
- **Absence de mesures d'urgence.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

- Il est important **d'inciter les salariés à signaler** les dangers liés à la santé et à la sécurité dans leur environnement de travail dès qu'ils les identifient.
- Il faut ensuite établir **les priorités** visant l'élimination de ces sources potentielles de danger.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

➤ **Le diagnostic**

- IL serait bien sûr préférable de **commencer par ce qui a le plus de conséquences négatives sur le travail des salariés.**
- En ce sens, il il peut être intéressant de **consulter les salariés pour déterminer avec eux la priorité à donner aux éléments à corriger.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ L'expérimentation:

- Elle consiste à **mener une étude** sur les facteurs de risque afin de bien identifier ceux qui ont le plus d'influence sur la situation de travail.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ L'expérimentation:

➤ Il s'agit:

- **d'analyser les façons de procéder,**
- **de visiter les lieux de travail et d'en vérifier l'entretien,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ L'expérimentation:

- de **s'informer** sur les informations reçues auprès des salariés et sur leur sensibilisation aux problèmes de santé et de sécurité dans leur milieu de travail,

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ L'expérimentation:

- **d'effectuer** des évaluations sommaires,
- de **choisir** des techniques de mesures, etc..

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

❑ **L'application**

- Elle consiste à **appliquer** des solutions pour améliorer la situation existante.
- Il s'agit de **mettre en œuvre** des méthodes d'amélioration qui tiennent compte de la nature de l'établissement, de sa structure et des risques possibles.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

L'application

➤ **Ces moyens se définissent surtout en termes de programmes tels que celui lié à:**

▪ **à la formation et l'information pour les salariés,**

▪ **l'entretien préventif,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

L'application

➤ **Ces moyens se définissent surtout en termes de programmes tels que celui lié à:**

- **la surveillance de la qualité de l'environnement de travail,**
- **l'adaptation des normes et règlements,**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

❑ **L'application**

➤ Ces moyens se définissent surtout en termes de **programmes** tels que celui lié à:

▪ la question du suivi de la santé des salariés.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ La validation

- Elle consiste à **évaluer les changements** qui s'opèrent afin de vérifier l'efficacité des solutions adoptées, ce qui suppose du **temps pour évaluer et une rétroaction** pour des correctifs si les résultats sont négatifs.

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ La validation

- **Cette phase est malheureusement souvent oubliée lorsque la source de danger est éliminée.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ La validation

- **En fait, l'étape de la validation est cruciale car elle évite que le danger ne revienne.**

Politique de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

B – Responsable du programme de la prévention

b - Processus d'élaboration du programme de prévention

□ La validation

- **Bien contrôler l'environnement de travail amène l'entreprise à régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent et ainsi, à être proactive plutôt que réactive.**